

PARCOURS TVA CERTIFIANT

Référent TVA intracommunautaire & internationale

Un parcours de 3 jours de formation pour se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux, et devenir expert/référent TVA internationale dans son organisation

Retrouvez ce Parcours TVA éligible CPF avec le numéro d'enregistrement : **RS5894 sur France Compétences**, sous l'intitulé « *Se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux* ».



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Savoir identifier, qualifier et traiter les opérations de commerce international au regard de la TVA.

Pour chaque type d'opération :

Déterminer le régime de TVA en vigueur

Appliquer ce régime de TVA

Déterminer les obligations déclaratives en matière de TVA

Déterminer les obligations connexes

Établir les obligations déclaratives ou contrôler les déclarations établies par des tiers

Contrôler la documentation à l'appui de la comptabilité.

PUBLIC

Salarié(e) d'une entreprise déclarante, assujettie et redevable totale, appliquant le régime de TVA normal.

Conseil ou salarié(e) de ce type d'entreprise:

- Cabinets d'expertise comptable :
 - ▶ Experts-comptables
 - ▶ Collaborateurs confirmés
 - ▶ Chefs de missions
- Sociétés :
 - ▶ Responsable comptable / Comptable senior
 - ▶ Responsable ADV / Assistant ADV confirmé
 - ▶ Responsable Achats / Acheteur confirmé
 - ▶ Responsable Logistique / gestionnaire des opérations confirmé

PRÉ-REQUIS

Le candidat dispose d'une expérience professionnelle liée au commerce international et / ou d'un niveau 5 (Bac+2 de type comptabilité, gestion, fiscalité) pour prendre en charge la gestion et/ ou le conseil en matière de TVA à l'international, en matière de biens et de services.

Une évaluation des pré-requis et un questionnaire de positionnement valideront l'entrée des stagiaires dans le parcours de formation.

APPLIQUER UNE MÉTHODOLOGIE

- Déterminer les opérations concernées :
 - Biens meubles corporels
 - Prestations de services
 - Immeubles
- Les questions à se poser :
 - Où la TVA est-elle due ?
 - Qui est redevable ?
 - Combien doit-être reversé ?
 - Quand ce reversement doit avoir-t-il lieu ?

ÉTABLIR OU CONTRÔLER LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES-DOUANE & TVA

- L'identification TVA en France et dans un autre État membre de l'Union européenne
- La déclaration de TVA mensuelle ou « déclaration CA 3 »
- Les états récapitulatifs fiscaux en matière de biens et de services
- L'Enquête statistique mensuelle sur les Échanges de biens intra-UE (EMEBI)
- Les documents administratifs uniques (documents douaniers)
- Les registres fiscaux
- Mentions obligatoires sur factures comptables

ACHATS DE BIENS : DÉTERMINER LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Analyser les flux physiques et les flux financiers

- Fournisseurs établis en France, Union européenne et hors Union européenne
- Flux physiques en provenance et/ou à destination de
 - France
 - Union européenne
 - hors Union européenne
- Statut fiscal des biens concernés : droit commun, suspensif ou exonéré

Vérifier la conformité des opérations

Déterminer, établir ou contrôler les obligations.

Fiche RS5894

Certificateur : MATHEZ CONSEIL FORMATION

Date d'enregistrement de la certification : 25 février 2022

Créé le 05/01/2022 - Mis à jour le 02/05/2024

PARCOURS TVA CERTIFIANT

Référent TVA intracommunautaire & internationale

Un parcours de 3 jours de formation pour se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux, et devenir expert/référent TVA internationale dans son organisation

Retrouvez ce Parcours TVA éligible CPF avec le numéro d'enregistrement : **RS5894 sur France Compétences**, sous l'intitulé « *Se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux* ».



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Savoir identifier, qualifier et traiter les opérations de commerce international au regard de la TVA.

Pour chaque type d'opération :

Déterminer le régime de TVA en vigueur

Appliquer ce régime de TVA

Déterminer les obligations déclaratives en matière de TVA

Déterminer les obligations connexes

Établir les obligations déclaratives ou contrôler les déclarations établies par des tiers

Contrôler la documentation à l'appui de la comptabilité.

PUBLIC

Salarié(e) d'une entreprise déclarante, assujettie et redevable totale, appliquant le régime de TVA normal.

Conseil ou salarié(e) de ce type d'entreprise:

- Cabinets d'expertise comptable :
 - ▶ Experts-comptables
 - ▶ Collaborateurs confirmés
 - ▶ Chefs de missions
- Sociétés :
 - ▶ Responsable comptable / Comptable senior
 - ▶ Responsable ADV / Assistant ADV confirmé
 - ▶ Responsable Achats / Acheteur confirmé
 - ▶ Responsable Logistique / gestionnaire des opérations confirmé

PRÉ-REQUIS

Le candidat dispose d'une expérience professionnelle liée au commerce international et / ou d'un niveau 5 (Bac+2 de type comptabilité, gestion, fiscalité) pour prendre en charge la gestion et/ ou le conseil en matière de TVA à l'international, en matière de biens et de services.

Une évaluation des pré-requis et un questionnaire de positionnement valideront l'entrée des stagiaires dans le parcours de formation.

APPLIQUER UNE MÉTHODOLOGIE

- Déterminer les opérations concernées :
 - Biens meubles corporels
 - Prestations de services
 - Immeubles
- Les questions à se poser :
 - Où la TVA est-elle due ?
 - Qui est redevable ?
 - Combien doit-être reversé ?
 - Quand ce reversement doit avoir-t-il lieu ?

ÉTABLIR OU CONTRÔLER LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES-DOUANE & TVA

- L'identification TVA en France et dans un autre État membre de l'Union européenne
- La déclaration de TVA mensuelle ou « déclaration CA 3 »
- Les états récapitulatifs fiscaux en matière de biens et de services
- L'Enquête statistique mensuelle sur les Échanges de biens intra-UE (EMEBI)
- Les documents administratifs uniques (documents douaniers)
- Les registres fiscaux
- Mentions obligatoires sur factures comptables

ACHATS DE BIENS : DÉTERMINER LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Analyser les flux physiques et les flux financiers

- Fournisseurs établis en France, Union européenne et hors Union européenne
- Flux physiques en provenance et/ou à destination de
 - France
 - Union européenne
 - hors Union européenne
- Statut fiscal des biens concernés : droit commun, suspensif ou exonéré

Vérifier la conformité des opérations

Déterminer, établir ou contrôler les obligations.

Fiche RS5894

Certificateur : MATHEZ CONSEIL FORMATION

Date d'enregistrement de la certification : 25 février 2022

Créé le 05/01/2022 - Mis à jour le 02/05/2024